



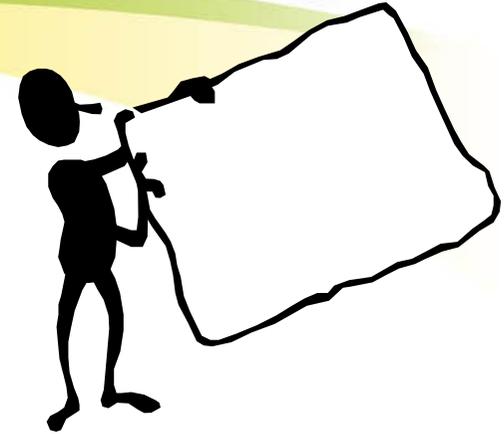
SOINS AUX LISIÈRES DANS LE CANTON DE FRIBOURG

- Motivation
- Sites prioritaires
- Objectifs et mesures
- Limite de la forêt
- Soutien financier





Constat de départ



- La majorité des lisières sont abruptes, avec de grands arbres jusqu'à la limite de la forêt.
- Les lisières ont souvent été délaissées lors des interventions en forêt (soins, coupes de bois).
- Les lisières sont parfois source de conflit avec l'agriculture : ombrage, labourage, clôture, dépôts, chardons, etc.



Motifs des soins aux lisières

- Amélioration de l'état sylvicole.
- Amélioration du paysage, de l'aspect visuel.
- Amélioration de la richesse écologique, de la diversité des espèces végétales et animales, de la qualité de l'habitat pour la faune sauvage.
- Collaboration avec l'agriculture dans ce milieu de transition, en particulier en cas d'extensification de l'exploitation agricole.

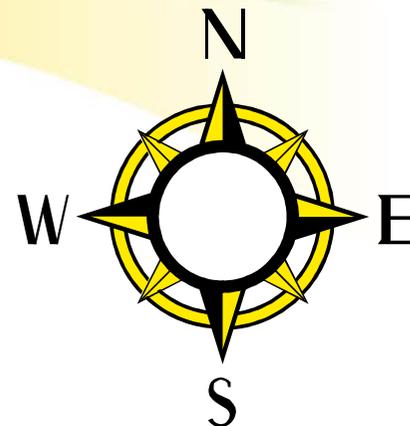


Les mesures déjà réalisées

- ✓ Une brochure a été éditée par le service forestier (1992 et 2008).
- ✓ Un cours a été organisé pour le service forestier.
- ✓ Les soins aux lisières sont subventionnés depuis 1993. A fin 2007, 55 ha ont été traités.



Sites prioritaires



- ▲ Exposition sud-est à ouest.
- ▲ Lisière déjà étagée.
- ▲ Lisière attenante à une prairie maigre, à une compensation écologique inscrite, à une surface sous contrat LPN.
- ▲ Présence d'espèces rares (animales ou végétales).
- ▲ Valeur pour la faune et la flore.
- ▲ Propriétaire «forestier et agricole».
- ▲ La lisière ne se situe pas en limite des zones bâties ou d'une route goudronnée ou bétonnée.



Les interventions forestières

Objectif = Maintenir ou accentuer l'aspect étagé de la lisière.





- ☞ Travaux dans la futaie sur une **largeur minimale de 10 mètres**.
- ☞ Une transformation complète de la lisière est obtenue en **plusieurs étapes** échelonnées sur plusieurs années, voire sur **plusieurs décennies**.



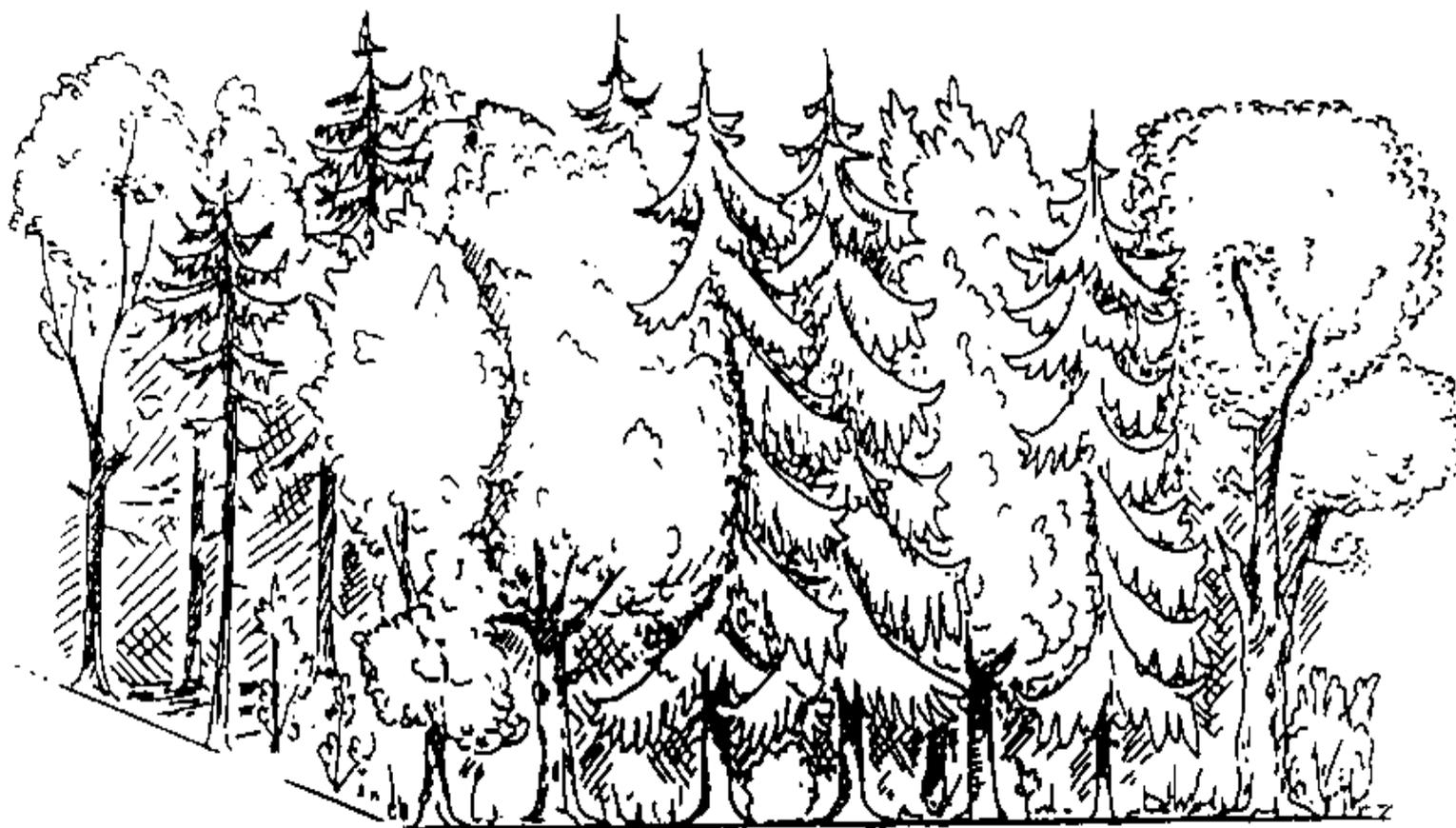
- ☺ Enlever des arbres pour donner un **contour irrégulier** (forme « Toblerone »).
- ☺ A l'abattage de certains arbres de lisière, couper le tronc à **1,5 m. de haut**.
- ☺ Préserver des **vieux arbres marquants** (chêne, hêtre, etc.).
- ☺ Préférer les **essences de lumière** (pin, tremble, saules, merisier, aune, etc.).



- ☺ Préserver les **buissons** existants, recéper les plus vigoureux (noisetier).
- ☺ Fauchage de **l'ourlet herbeux** situé en forêt.
- ☺ Etc.
- ⊘ **Interdiction** d'utiliser des **produits chimiques** (par exemple les herbicides) ou de **l'engrais**.
- ⊘ Ne pas fixer les clôtures aux arbres.



Avant l'intervention



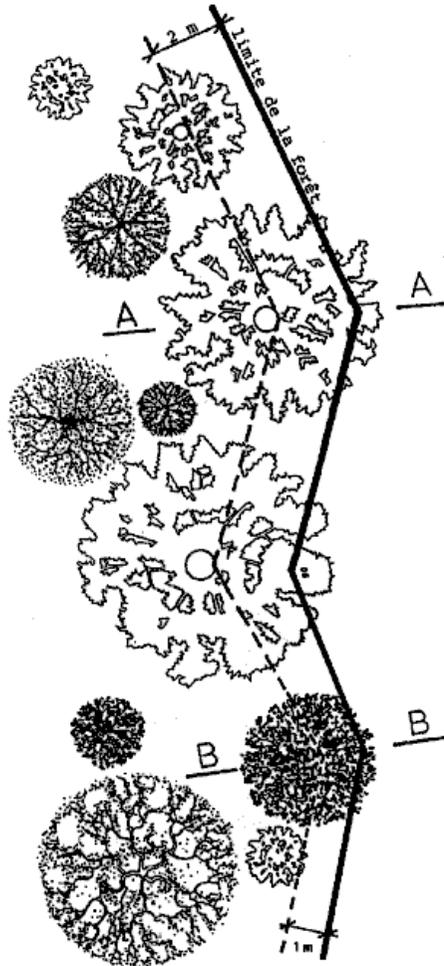


Après l'intervention





La limite de la forêt



Règle générale

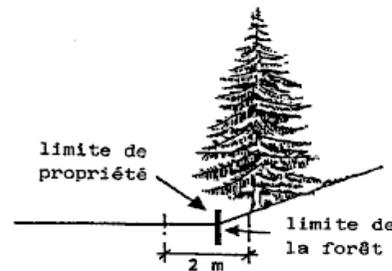
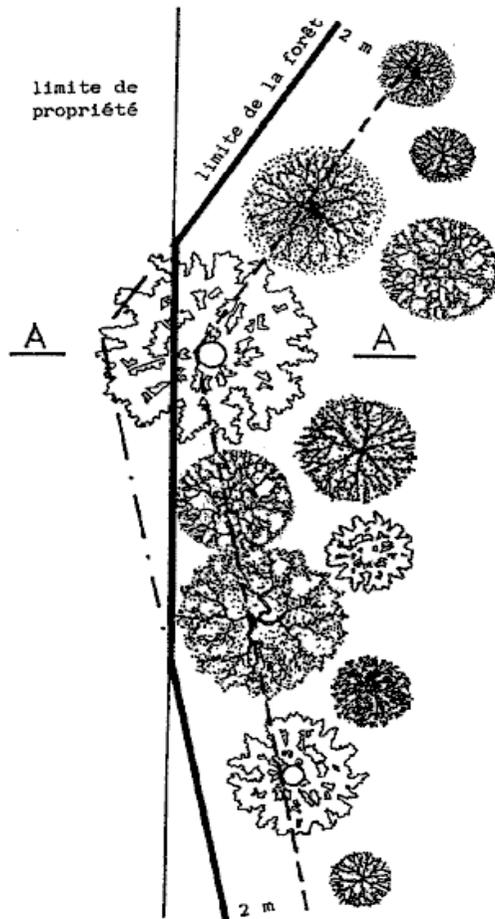
2 mètres de la face extérieure du tronc des arbres.



1 mètre du pied des buissons (la tige la plus à l'extérieur).



Réduction de la lisière



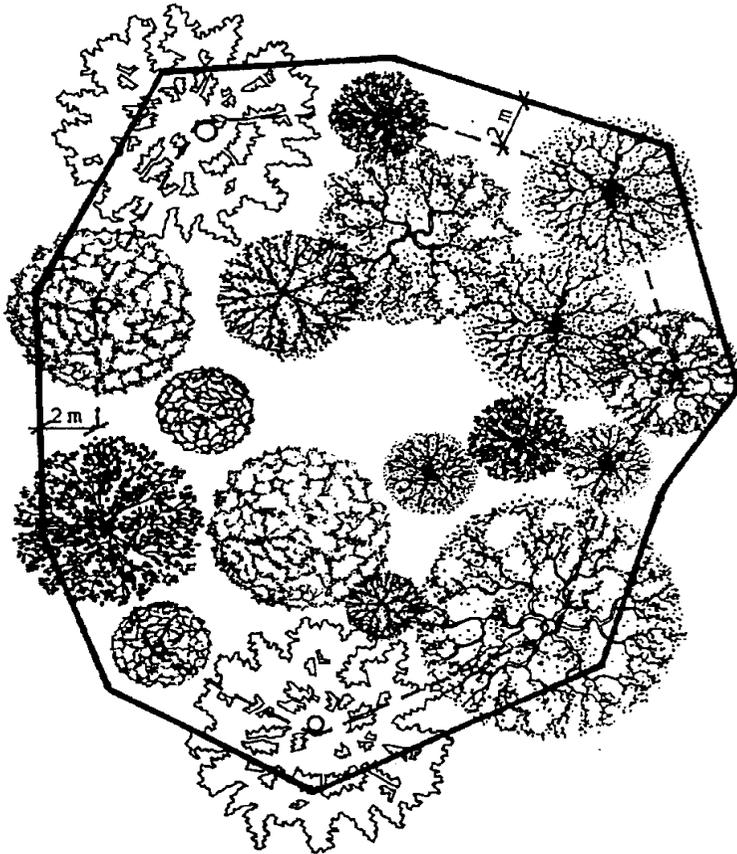
Limite marquante

- Limite de propriété.
- Chemin.
- Mur.
- Cassure de pente.
- Etc.

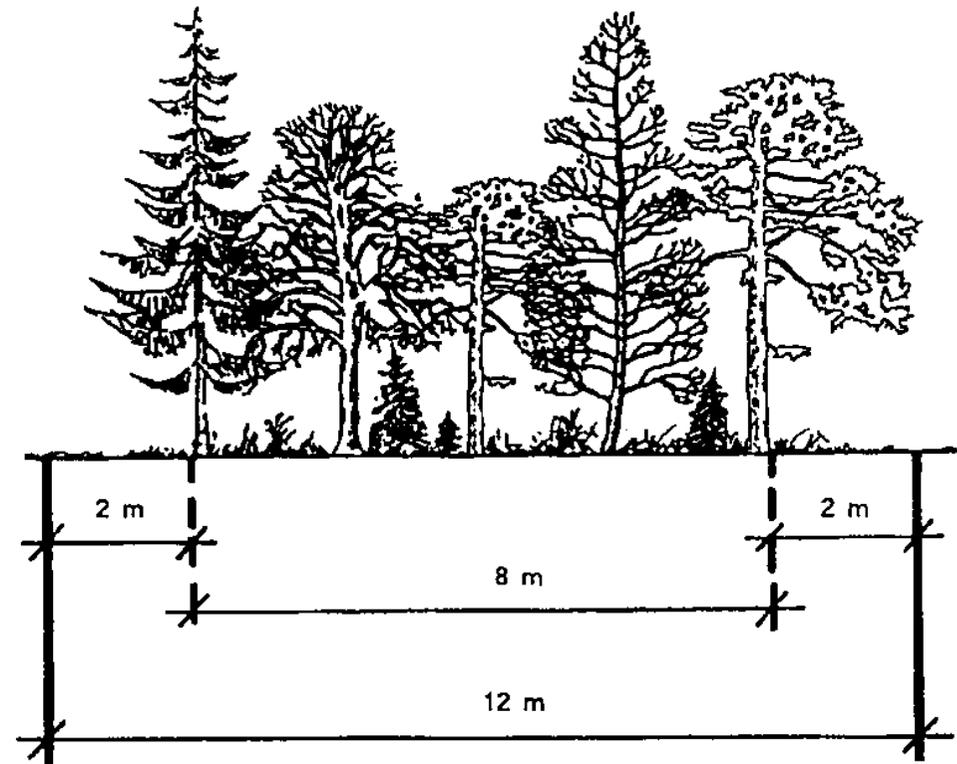


Dimensions minimales

- Surface de 800 m²



- Largeur de 12 mètres





Soutien financier

Première intervention : 7'000.- fr / ha traité

Entretien : 4'000.- fr / ha traité



**Veillez contacter préalablement
le forestier de triage ou
l'ingénieur forestier d'arrondissement**